

COMMUNE DE TAILLEBOURG 17350
Compte Rendu du Conseil Municipal du vendredi 15 Janvier 2021 à 18h00
sur convocation du 09 Janvier 2021

Présents :

Mesdames Claire FAVREAUX, Aude MATHIEU, Marie-Claude CUBILLO,
Messieurs Daniel ARROYO-BISHOP, Guillaume COVELA RODRIGUEZ, Jean-Noël FLEGEO,
Gérard GALLAIS, Philippe GANTHY, Fabrice GUILLOT, Thomas TAVERNIER, Ludovic ERABLE,
Pierre TEXIER.

Absents excusés :

Madame Gillian BROOME a donné pouvoir à Marie-Claude CUBILLO
Mesdames Sylvie ALBERT, Catherine SARRAZIN

Secrétaire de séance : Marie-Claude CUBILLO

Ordre du jour :

1. Approbation du PV du 18 décembre 2020
2. Délibération : Election des Représentants au Conseil Syndical du SIVOS François

Rabelais

3. Délibération : Autorisation d'engager, de liquider, de mandater des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2021
4. Délibération : Modification du Tableau des Effectifs – Avancement de grade
5. Déclaration en Mairie des chiens de catégorie 1 et 2
6. Vol des grilles d'entrée de village
7. Inscription de la Municipalité à l'Application « PanneauPocket »
8. Premières données sur les résultats du Budget de l'année 2020
9. Questions diverses

Ouverture de séance :

1. Approbation du PV du 18 décembre 2020

Vote : Tous pour

2. Délibération : Election des Représentants au Conseil Syndical du SIVOS François

Rabelais

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la modification des statuts du SIVOS François Rabelais adoptée le 18-12-2020 par la DEL 2020-61, il convient d'élire des représentants au Conseil Syndical.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article 5, le Maire de Taillebourg n'est plus Président de Droit.

Pour la Commune de Taillebourg, il convient d'élire 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants.

Monsieur le Maire fait appel des candidatures.

M. TEXIER, M. GANTHY et M. COVELA-RODRIGUEZ se présentent et sont élus délégués titulaires.

M. GALLAIS, Mme MATHIEU et Mme FAVREAUX se présentent et sont élus délégués suppléants.

Vote : Tous pour

3. Délibération : Autorisation d'engager, de liquider, de mandater des dépenses avant le vote du Budget Primitif 2021

Monsieur le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 212 109,42 €, soit 25 % de 848 437,68 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'appliquer l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales pour les dépenses suivantes :

Opérations	Chapitres	Articles	Entreprises	Montant TTC
194	21	21752	Syndicat de Voirie	20 270,51 euros
195	21	21568	RESE – Sécurité Incendie	53 312,15 euros
199	23	2313	Entreprise Goutal	3 698,39 euros
199	23	2313	Entreprise Les Compagnons de Saint Jacques	38444,33 euros

Vote : Tous pour

4. Délibération : Modification du Tableau des Effectifs – Avancement de grade

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'un agent de la commune est promouvable depuis le 1^{er} janvier 2021.

Dans l'attente du tableau de promotion, il propose aux membres du Conseil Municipal de modifier le tableau comme indiqué ci-après

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
FILIERE ADMINISTRATIVE			
<i>Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps non complet : 28/35^{ème}</i>
<i>Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps non complet : 24/35^{ème}</i>
<i>Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps complet : 35/35^{ème}</i>
FILIERE TECHNIQUE			
<i>Adjoint technique principal de 1^{ère} classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps complet : 35/35^{ème}</i>
<i>Adjoint technique</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps non complet : 32/35^{ème}</i>
<i>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps non complet : 30/35^{ème}</i>
<i>Adjoint technique principal de 2^{ème} classe</i>	<i>C</i>	<i>1</i>	<i>Temps non complet : 15,92/35^{ème}</i>
	TOTAL	7	

Après avoir entendu le Maire, dans ses explications complémentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet, 28/35^{ème}
- Décide la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps non complet, 28/35^{ème}.

La suppression et la création de poste interviendront dès réception du tableau des agents promouvables et après rédaction de l'arrêté.

Vote : Tous pour

5. Déclaration en Mairie des chiens de catégorie 1 et 2

Suite à une déclaration en règle (CERFA) faite par un habitant concernant son chien de 2^{ème} catégorie, M. le Maire informe tous les membres du Conseil Municipal de cette obligation et souhaite rappeler à tous les propriétaires possédant un chien qu'il convient de connaître (cf Service-public.fr) si son chien est en 2^{ème} catégorie (chien de garde et de défense soumis à déclaration, attestation, permis de détention, assurance, etc.) ou en 1^{ère} catégorie (chiens d'attaque, interdiction).

6. Vol des grilles d'entrée de village

M. le Maire informe qu'une des grilles d'entrée de village qui servaient à l'affichage de manifestations a disparu. Une personne devait avoir besoin de matériel...

Il demandera aux agents techniques de souder les prochaines installations.

7. Inscription de la Municipalité à l'Application « PanneauPocket »

M. le Maire explique l'intérêt pour la Commune de posséder cette application. Elle permet d'alerter, d'informer la population du village.

« PanneauPocket » est une application à télécharger gratuitement par tout détenteur d'un smartphone ou d'un I.phone. Plusieurs communes ont déjà souscrit un abonnement afin de pouvoir informer leurs concitoyens rapidement et à moindre coût. L'abonnement est souscrit pour une durée d'un an reconductible.

L'abonnement est souscrit pour une durée d'un an reconductible au tarif de 180 € ttc par an.

M. le Maire propose au Conseil trois personnes pour la gestion de cette application : M. le Maire, Madame CUBILLO 2^{ème} adjointe, ainsi qu'un agent du service administratif de la Mairie.

Vote : Tous pour

8. Premières données sur les résultats du Budget de l'année 2020

M. le Maire explique certains postes de recettes et de dépenses de fonctionnement.

M. le Maire signale que des subventions pour la restauration du Château inscrites au budget 2020 seront en partie versées sur l'exercice 2021.

9. Questions diverses

M. le Maire annonce que suite à de nombreuses demandes d'administré(e)s et pour une cohérence de la signalisation déjà existante :

La zone centre-bourg va être étendue et généralisée à la limitation de 30 km/h.

M. GALLAIS explique les difficultés rencontrées avec un potentiel acheteur de l'ex-boucherie.

Il explique également le coût du chauffage de la Salle Municipale qui représente l'un des plus importants budgets de la Commune.

Actuellement, la salle est utilisée uniquement par une association pour 2 personnes à raison de 2h/semaine, il est donc décidé de ne plus allumer le chauffage. L'association sera prévenue.

M. GANTHY tient à signaler l'intervention d'une entreprise pour couper les arbres « malades » dans l'allée du Château. Des formes de champignons sculptés sur la base coupée des troncs sont apparues.

Mme CUBILLO demande à M. GALLAIS de vérifier un lampadaire défectueux route du Plantis (demande faite par Mme BROOME).

Elle annonce également la sortie prochaine du bulletin. Elle pense que la distribution devrait se faire le week-end du 29 au 31 janvier. Les conseillers seront prévenus par mail dès que les brochures seront à retirer en mairie.